Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_091-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 01/07/2026

Date de la convocation
25/06/2026

L' an 2026, le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/06/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HAYS Rachel à M. CHARLO Romain, MARTINET Solange à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 06-26-091

Objet : PROJET EOLIEN - COMMUNE DE GUEHENNO - SOCIETE YAWAY GUEHENNO

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :
La société YAWAY GUEHENNO a déposé une demande d'autorisation environnementale, au titre de l'article L.181-1-2 du code de l'environnement, pour un projet de création d'une unité d'alimentation éolienne (3 éoliennes) en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour les véhicules électriques, au lieu dit « Terres de La Ville Robert » en Guéhenno. Elle précise que cette demande est soumise à une consultation du public par voie électronique, du vendredi 22 mai au samedi 22 août 2026.
Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Conformément aux nombreuses délibérations antérieures, émet un avis défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes sur le site envisagé, compte-tenu de la multiplication du nombre d'éoliennes ces dernières années sur le secteur, portant préjudice au paysage, au patrimoine et à la valeur des habitations des alentours.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *